

## WEBINAIRE

**Pour une filière volontaire de gestion des emballages de plants et plantes à destination des professionnels**

11 octobre 2023

---

# Sommaire



- ✓ Les défis pour la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage
- ✓ La réponse de l'Interprofession : un partenariat avec A.D.I.VALOR
- ✓ Organisation de la collecte et du recyclage des pots usagés en PP
- ✓ Cas des entreprises qui ont déjà un collecteur
- ✓ Prochaines étapes clés



# Les défis pour la filière du végétal

## SUR LE TERRAIN

« Comment améliorer les pots horticoles plastiques ? »

« Que faire de mes pots horticoles usagés ? »

« Comment garantir leur recyclage et éviter qu'ils finissent enfouis ou incinérés ? »

## DES ENJEUX SOCIÉTAUX ET POLITIQUES EXIGEANTS

**V « Plastique bashing »** : le plastique, surtout à usage unique, est devenu un « *chiffon rouge* »

**V Objectifs des politiques publiques** : réduire la place du plastique et augmenter son recyclage (18% des plastiques sont recyclés alors que la loi demande de tendre vers 100% d'ici 2025...)

**V Risque** : restriction voir interdiction d'emploi des pots horticoles en plastique si la preuve n'est pas faite que ces emballages sont collectés et recyclés

Si les pots plastiques sont bien souvent encore indispensables dans l'état des techniques actuelles, nos métiers ne peuvent pas passer à côté de mieux gérer encore ces pots

# Situation actuelle

## Pots professionnels

### Estimations

340 millions d'unités  
4 000 tonnes

Vendus ou utilisés par les professionnels du végétal :  
**producteurs, paysagistes, grossistes...**

- ✓ **Peu d'informations nationales et consolidées sur l'impact environnemental des pots professionnels** : incorporation de recyclé, recyclage, réemploi / réutilisation...
- ✓ **Une gestion de fin de vie encore très perfectible** sur le plan environnemental
  - Peu de pots collectés pour être recyclés
  - Pots majoritairement incinérés et enfouis
  - Alors que les filières de recyclage des pots en PP notamment existent et ont besoin de matière



# Pots plastiques et filières REP



## Responsabilité Elargie du Producteur

Principe transférant sur le metteur sur le  
marché du produit la responsabilité de la  
fin de vie de son produit ou de son  
emballage

*(Article R543-43 du Code de l'environnement)*



**PREVENIR  
ET GERER  
LES  
DECHETS**

# Pots plastiques et filières REP

**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL



**ADIVALOR**

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels  
pour la VALORisation des déchets agricoles

## PLANTE EN POT VENDUE IN FINE AUX MÉNAGES

(via jardineries, fleuristes, magasins de  
bricolage, vente directe...)



LE POT EST UN  
**EMBALLAGE MÉNAGER**



PLANTE EN POT  
SOUMISE À LA REP  
AGRÉÉE EMBALLAGES  
MÉNAGERS

## POT VENDU SEUL (SANS PLANTE) AUX MÉNAGES



LE POT EST UN  
**PRODUIT MÉNAGER**



POT SOUMIS À LA REP  
AGRÉÉE ARTICLES DE  
BRICOLAGE ET DE  
JARDIN

## PLANTE EN POT VENDUE AUX PROFESSIONNELS

(paysagistes, collectivités, entreprises, autres producteurs,  
grossistes...)



LE POT EST UN



**EMBALLAGE PROFESSIONNEL**

PLANTE EN  
POT SOUMISE  
EN 2024  
À LA REP  
VOLONTAIRE

**OU**

PLANTE EN POT  
SOUMISE EN 2025  
À LA REP  
AGRÉÉE  
EMBALLAGES  
PROFESSIONNELS

CITEO

adelphe

**Léko**  
L'ECO-ORGANISME NOUVELLE GÉNÉRATION

  
ecomaison

vadeho   
ADIVALOR

En cours de  
configuration

# Conséquences de ce cadre légal pour nos entreprises



Pour pouvoir rejoindre la filière de l'agrofourniture en 2024, la filière spécifique VADEHO- A.D.I.VALOR pour la filière horticole doit être lancée au plus tôt afin d'obtenir l'accord préalable, indispensable, des pouvoirs publics

Il n'y a pas de 3<sup>ème</sup> voie possible en 2025 : soit la REP emballages professionnels agréée (≠ filières emballages ménagers, bâtiment...) soit la filière de l'agrofourniture

## AUTRE OBLIGATION

**Mise en place à partir de 2025 en Europe d'une obligation d'enregistrement** : tous les producteurs/fournisseurs européens devront s'enregistrer au titre de la mise en marché dans les Etats membres où ces produits sont vendus.

# La réponse de la filière du végétal : collecter partout en France les pots professionnels usagés pour les recycler

**V 1<sup>er</sup> février 2023** : Signature de la **déclaration d'intention**, document fondateur pour lancer opérationnellement le déploiement d'une filière de collecte et de recyclage des pots horticoles professionnels usagés en polypropylène, partout en France

## V 12 signataires

- VALHOR
- 9 organisations professionnelles adhérentes :
  - VERDIR (ex FNPHP)
  - Felcoop
  - Union Française des Semenciers
  - Unep-Les Entreprises du Paysage
  - Fédération Française du Paysage
  - Fédération des Grossistes en Fleurs et Plantes
  - Fédération Françaises des Artisans Fleuristes
  - Jardineries & Animaleries de France
  - Floralisa
- Chambres d'Agriculture France
- A.D.I.VALOR



# Avantages de cette nouvelle filière



**AIVALOR**

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels  
pour la VALORisation des déchets agricoles

**moi  
je recycle!**



## AVANTAGE N°1

Avoir l'assurance  
que vos **pots**  
seront recyclés



## AVANTAGE N°2

Apporter une  
solution de collecte  
**partout en France**  
métropolitaine



## AVANTAGE N°3

Bénéficier  
du barème  
d'écocontributions  
**le moins cher**



## AVANTAGE N°4

Bénéficier  
d'une garantie  
de **collecte**  
et de **recyclage**  
de vos pots



## AVANTAGE N°5

Valoriser votre  
**démarche RSE**

# Produits concernés par la nouvelle filière



- **Plants et plantes horticoles conditionnés** dans un godet, un pot, un conteneur, une coupe, une suspension, une clayette ou une jardinière horticole en polypropylène (PP)
- **ET commercialisés pour un usage par des professionnels** (autres producteurs, entreprises du paysage, collectivités...), c'est-à-dire vendus en France avec une plante à des professionnels qui les utilisent pour leur activité

## A l'étude pour une collecte dans un 2<sup>nd</sup> temps :

- Poteries professionnelles en PE, en PS et non plastiques
- Plaques de semis, de culture et de transport
- Films plastiques horticoles

## Sont déjà soumis à une réglementation REP :

- Plants et plantes horticoles conditionnés vendus in fine aux particuliers (REP « emballages ménagers » gérée par Citeo, Adelphe et Léko)
- Poteries vendues seules (REP Articles de Bricolage et de Jardin gérée par Ecomaison)





# Les emballages collectés en avril 2024



Godets  
(<1l)



Conteneurs  
(>30l)



Suspensions



Poteries en  
polypropylène

identifiables avec le  
sigle ci-dessus, présent  
au fond du pot



Pots  
(0,3à 30l)



Jardinières



Clayettes

**V Pots vendus avec une plante à des professionnels qui les utilisent pour leur activité** (dont entreprises du paysage et collectivités)

**V Résultant des invendus et/ou de la casse de plantes en pot**

**V Déchets d'emballages issus des activités internes des professionnels**

(ex : rempotage en pépinière, réalisation de compositions par un grossiste ou un fleuriste)

A l'étude pour collecte ultérieure :  
autres emballages, notamment ceux à  
base de PS, PEHD, PEBD



# De la collecte au recyclage

## Principales étapes

(schéma de l'organisation-type des filières de collecte et de recyclage A.D.I.VALOR)



### Tri à la source

qui permet d'atteindre une haute performance de recyclage

# Collecte



## Consignes de préparation et de tri

**V Bien vider les pots** pour limiter au maximum la présence de terre et de végétaux (pas besoin de les laver)

**V Empiler et conditionner** les pots selon l'un des différents modes de préparation (pas besoin de les trier par couleur)



**Palette**

(box palette ou palette filmée)



**Sac de collecte**

(translucide, 250 L ou 500 L)



## Seuils d'enlèvement

Unité de préparation (UP)	palette/box palette	sac 250 l
quantité PHU kg/UL	150	15
<b>Seuil d'enlèvement (nombre d'UP)</b>	<b>4</b>	<b>40</b>
Seuil d'enlèvement (kg PHU )	600	600
Participation forfaitaire si enlèvement sous le seuil (*)	90 €	90 €
(*) quantité minimale	1 palette	10 sacs



# Collecte

## Prise en compte des dispositifs individuels de collecte existants

### **V Possibilité de conserver la maîtrise d'ouvrage des opérations pour les professionnels faisant déjà appel à un prestataire pour la collecte de leurs pots usagés**

- Maintien des obligations déclaratives et du paiement de l'écocontribution à VADEHO
- Contractualisation avec A.D.I.VALOR :
  - Transmissions des statistiques de collecte et de recyclage
  - Versement par ADIVALOR de soutiens compensatoires à la tonne collectée

### **V Ou transfert à A.D.I.VALOR de la maîtrise d'ouvrage des opérations de collecte (et donc abandon du contrat en cours avec le prestataire)**

- Prise en charge des pots dans la limite des coûts-moyens correspondant aux objectifs nationaux



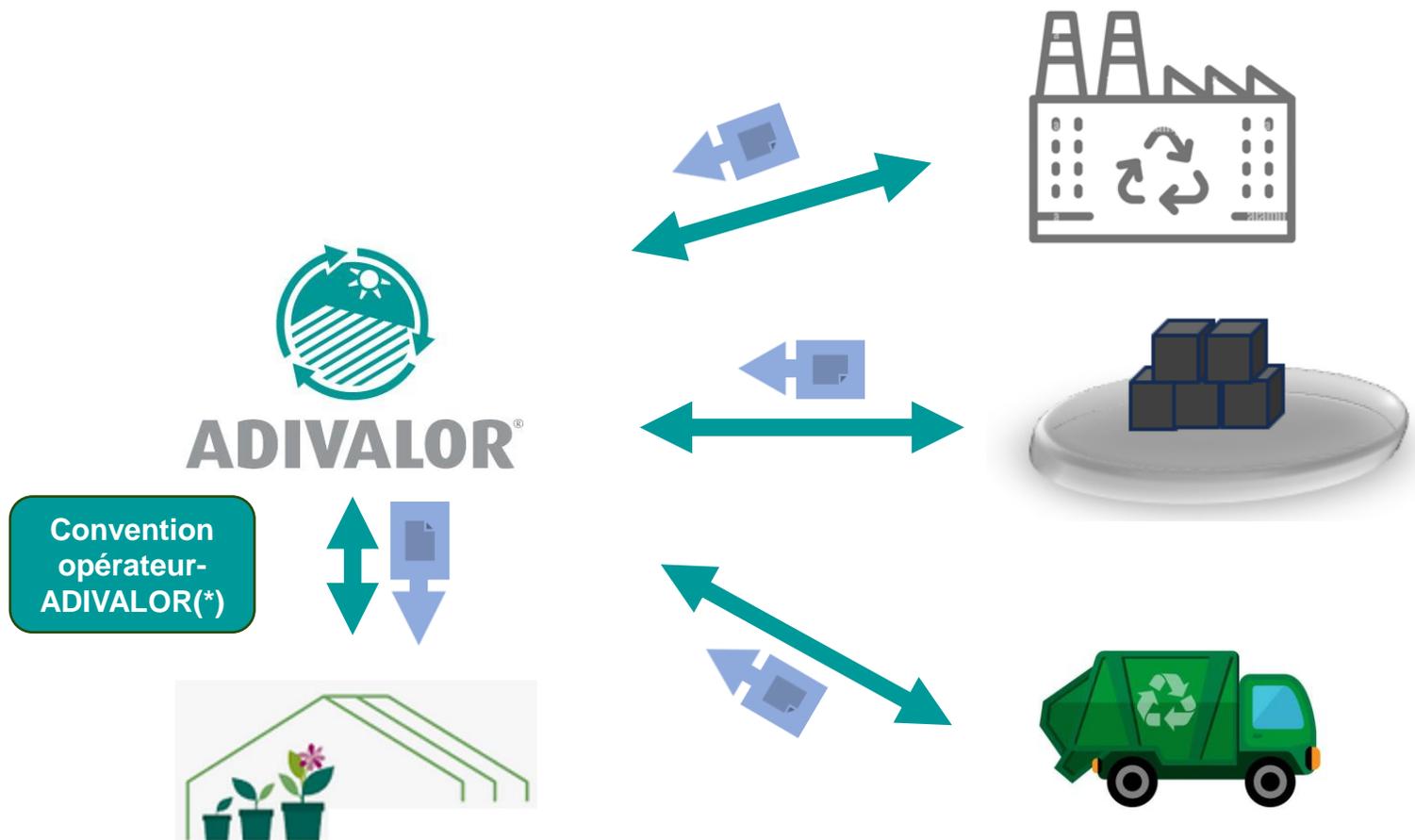
# Collecte et valorisation

## Cas général



**ADIVALOR**

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels  
pour la VALORisation des déchets agricoles



### LEGENDE :

	Contrat
	Justificatifs (attestation...)
	Détenteur des PHU (opérateurs)
	Entreprise du déchet (collecteur)
	Entreprise du déchet (plateforme)
	Régénérateur (recycleur)

(\*) : la convention ADIVALOR-opérateur inclura des dispositions de soutiens financiers indexés sur la valeur des PHU recyclables

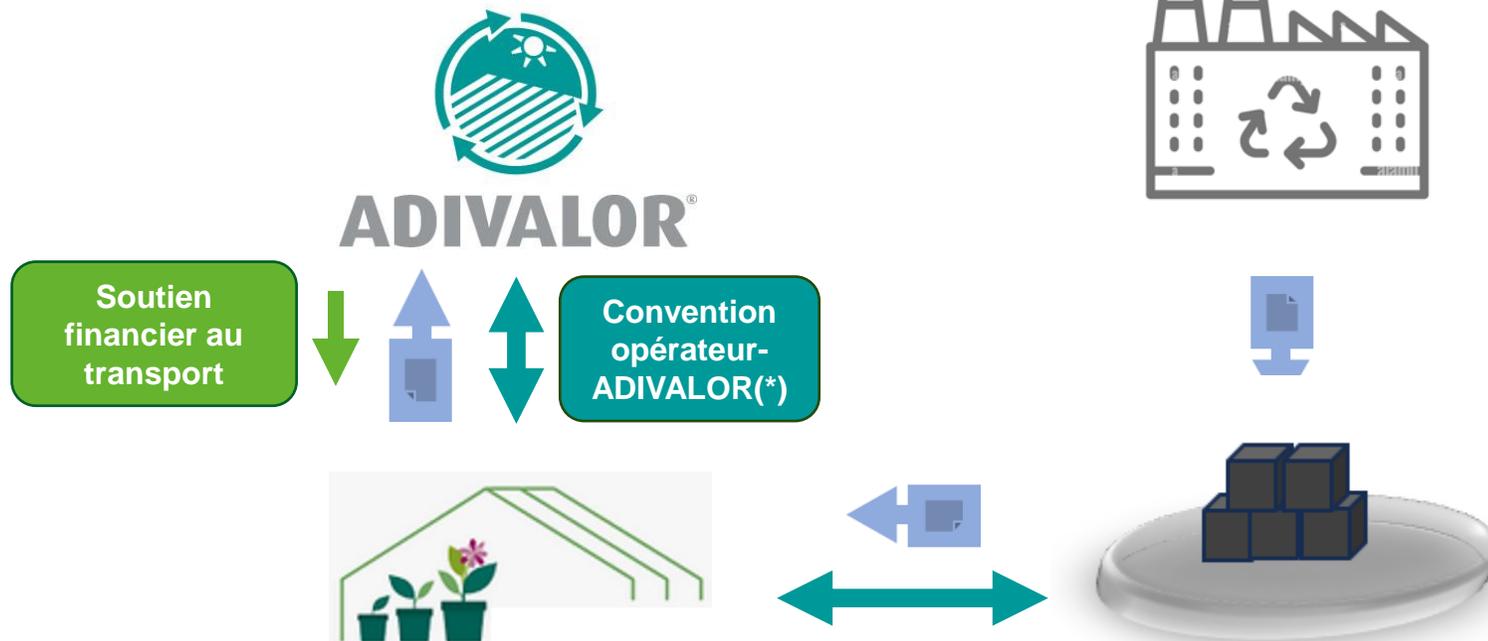
# Collecte et valorisation

Cas d'un détenteur de PHU livrant à une entreprise du déchet



**ADIVALOR**

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels  
pour la VALORisation des déchets agricoles



**LEGENDE :**

-  Contrat
-  Justificatifs (attestation...)
-  Détenteur des PHU (opérateurs)
-  Entreprise du déchet (collecteur)
-  Entreprise du déchet (plateforme)
-  Régénérateur (recycleur)

(\*) : la convention AIVALOR-opérateur inclura des dispositions de soutiens financiers indexés sur la valeur des PHU recyclables

# Collecte et valorisation

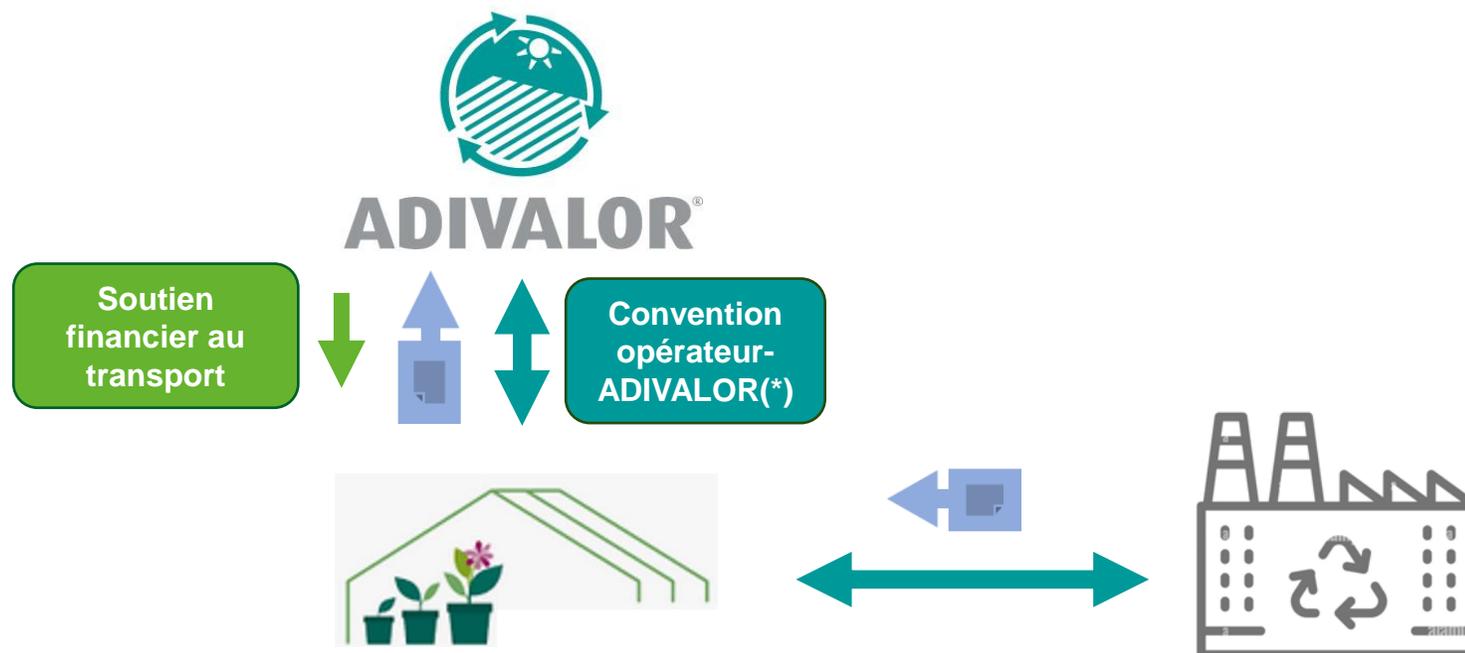
Cas d'une entreprise ayant un contrat avec un régénérateur



**ADIVALOR**

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels  
pour la VALORisation des déchets agricoles

**LEGENDE :**



(\*) : la convention AIVALOR-opérateur inclura des dispositions de soutiens financiers indexés sur la valeur des PHU recyclables

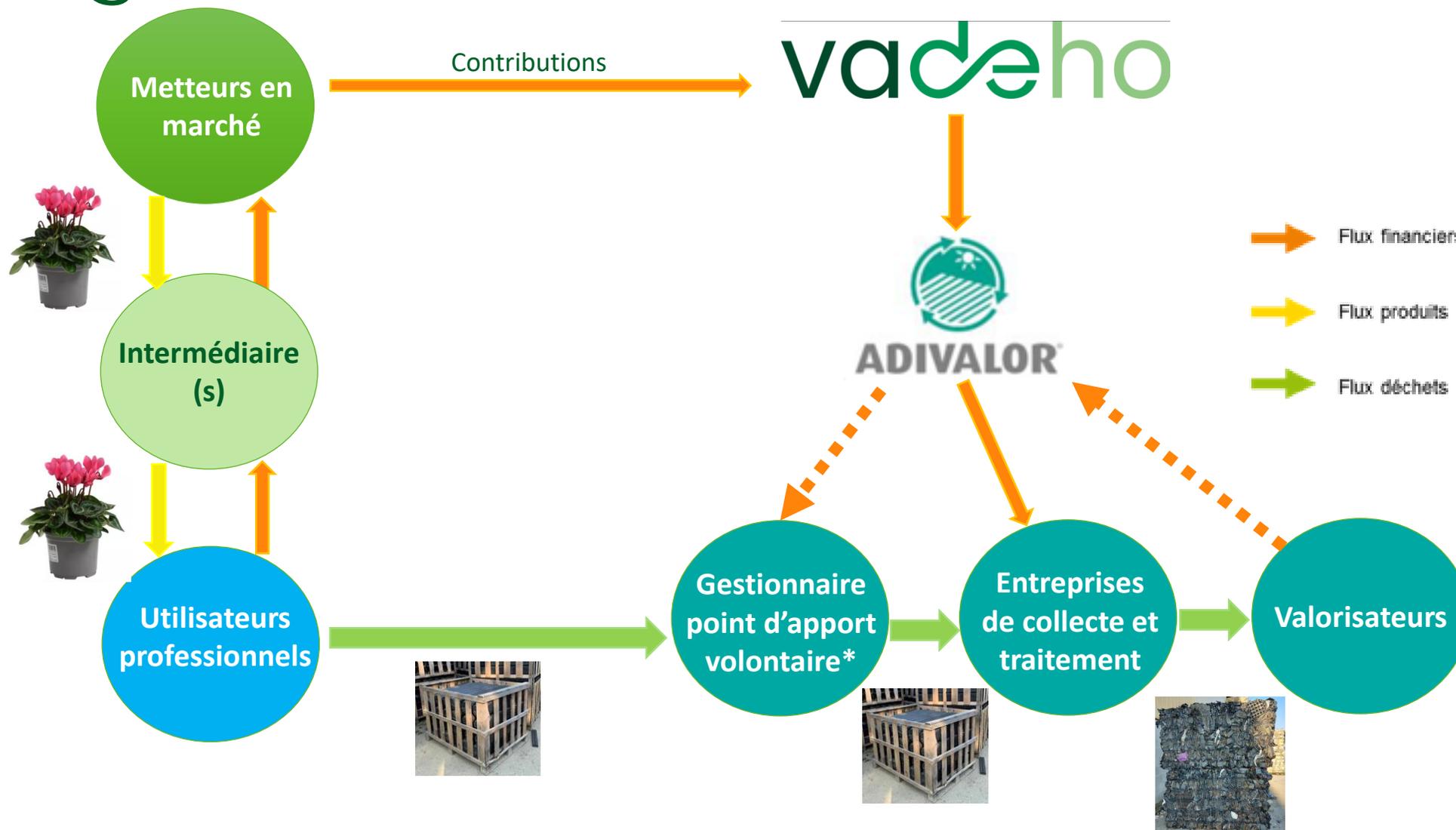


# Objectifs à 5 ans

		année 1	année 5	Commentaires
<b>indicateurs Mise en marché</b>	Unités de vente (UV) mises en marché	340 000 000	300 999 555	Unité de vente = plante conditionnée Baisse des quantités de 3% par an (écoconception)
	Quantité d'emballages (tonnes) mis en marché	4 000	3 541	Estimations
	Quantité de pots horticoles usagés (PHU) à collecter (tonnes)	4 400	3 895	Taux de souillure moyen 10%
	Quantité de pots horticoles usagés contributeurs (PHU) à collecter (tonnes)	2 860	3 506	
<b>indicateurs Collecte &amp; Recyclage</b>	Quantité PHU collectée (tonnes)	1 090	2 130	Objectif taux de collecte. VALHOR année 5 58%. Année 1 : collecte de 200 t stock historique
	Taux de collecte	38%	61%	Quantité collectée / Quantité PHU contributeurs
	Recyclé/Collecté	95%	95%	Quantité recyclée / Quantité PHU collectée
	Taux de recyclage	36%	58%	Quantité recyclée / Quantité PHU contributeurs. Rappel objectif UE 2030 55%.

**Des objectifs en ligne avec la directive emballages  
(taux de recyclage des plastiques : 50% en 2025 ; 55% en 2030)**

# Organisation de la filière



\*Le gestionnaire du point d'apport volontaire peut être l'utilisateur professionnel lui-même ou un site d'apport ouvert à plusieurs entreprises



# Ecocontributions : le barème prévisionnel 2024

Volume du pot	Eco-contribution par UV plant (€ HT)
< 0,5 L	0,0017
Pot de 0,5 L jusqu'à 1 L	0,005
Pot > 1 L jusqu'à 2 L	0,01
Pot > 2 L jusqu'à 4 L	0,016
Pot > 4 L jusqu'à 10 L	0,04
Pot > 10 L	0,1

**Cette écocontribution sert à financer la collecte des pots sur tout le territoire.**

Elle est à payer 1 fois par an à VADEHO, uniquement sur les ventes de plantes en pot aux entreprises du paysage, collectivités, entreprises, grossistes, autres producteurs, etc.



# Ecocontribution : c'est quoi ? Pourquoi faire ?

## Une écocontribution est :

- ✓ Calculée par unité de vente : **plant / plante vendu en pot**
- ✓ Un élément supplémentaire du prix de revient de la plante conditionnée
- ✓ **Répercutable** dans le prix de vente dès la mise en marché
- ✓ Reversée sous forme de contribution à un organisme financeur national (VADEHO)

## Une écocontribution n'est pas une taxe car :

- ✓ Gérée par contrat entre acteurs privés
- ✓ A pour affectation exclusive la gestion de la fin de vie de l'emballage

# Prochaines étapes



**A PARTIR DE  
DECEMBRE  
2023**

**Signature  
d'un contrat  
d'adhésion**  
auprès de  
l'organisme  
financier  
VADEHO

**JANVIER –  
FEVRIER 2024**

**Déclaration du  
nombre de  
plants et  
plantes  
horticoles en  
pot PP**  
commercialisés  
pour un usage  
professionnel  
en 2023

**FIN JANVIER 2024**

**Ouverture du  
conventionnement  
avec A.D.I.VALOR**  
pour les entreprises  
qui souhaitent être  
gestionnaires de  
point d'apport  
volontaire

**AVRIL 2024**

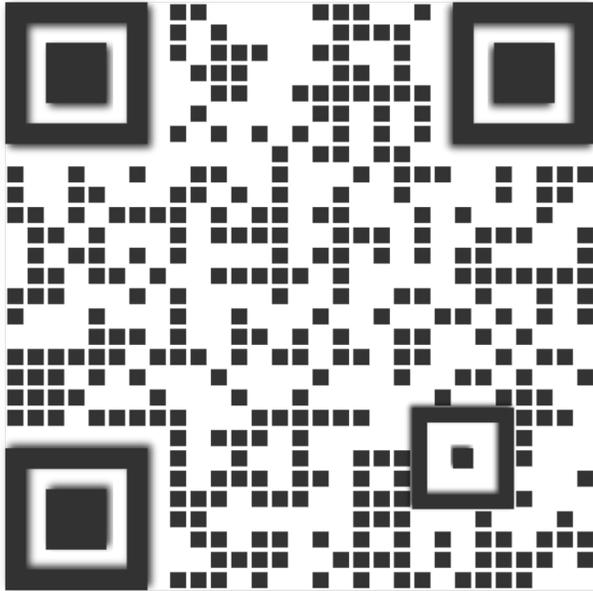
**Premières  
collectes**  
des pots en  
PP usagés

**MAI 2024**

**Versement de  
la contribution**  
correspondant  
aux quantités  
déclarées,  
après la  
première  
collecte

# Conclusion

## une mobilisation collective et proactive



**DEJA PLUS DE 300 ENTREPRISES SE SONT ENGAGÉES !**  
**Rejoignez-les !**

### **RAPPEL**

**La création de la filière spécifique dépend de l'adhésion massive des metteurs sur le marché d'ici fin novembre 2023.**

**Sans suffisamment de lettres d'engagement complétées, pas de filière spécifique !**

**Et la REP emballages professionnels globale et non adaptée à vos emballages s'appliquera.**

**Parlez-en à vos collègues, à vos fournisseurs.**



# Webinaires thématiques

**✓ Trois webinaires thématiques sont disponibles sur la chaîne YouTube de VALHOR.**

Vous y trouverez des informations détaillées sur qui est considéré comme metteur en marché, selon les flux.

**Production :** [https://www.youtube.com/watch?v=\\_oIN-6CDwOg](https://www.youtube.com/watch?v=_oIN-6CDwOg)

**Commerce :** <https://www.youtube.com/watch?v=p2WGa1hpbv3g>

**Paysage :** <https://www.youtube.com/watch?v=ip3PlwX7ra8>

N'hésitez pas également à consulter la **Foire aux questions** :

<https://www.valhor.fr/actualites/recyclage-des-pots-horticoles-professionnels-usages-valhor-repond-a-vos-questions>

**Si vous avez besoin de précisions, contactez-nous !**

## Vos interlocuteurs

VALHOR : Morgane Moënné  
[morgane.moenne@valhor.fr](mailto:morgane.moenne@valhor.fr)

A.D.I.VALOR : Pierre de Lépinau  
[p.delepinau@adivalor.fr](mailto:p.delepinau@adivalor.fr)

ENOTIKO : Vincent Regnouf  
[vregnouf@enotiko.fr](mailto:vregnouf@enotiko.fr)

**Merci de votre attention**